

## RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR

Connecté en tant que : Cédric

4

Votre destination ▾

Type d'hébergement ▾

05/08/2023 

12/08/2023 

1 personne ▾

RECHERCHER



# La réservation individuelle ou **partenariat** au **coup par coup**

## DES AVANTAGES pour vos **bénéficiaires** ou **salariés** toute l'année !

- Le partenariat « réservations au COUP PAR COUP » ou la liberté DE CHOISIR !
- Sans engagement pour le CSE ou le COS
- Simple et souple pour les bénéficiaires :
  1. Choix des vacances selon leurs envies
  2. Choix de la destination de vacances
  3. Choix de la date de séjour
  4. Choix de la durée du séjour
- Offre préférentielle toute l'année : de 5 à 15% de remise sur le tarif du moment
- Accès aux offres « Réservez tôt »
- 0€ de frais de dossier
- Possibilité de souscrire une assurance annulation individuelle
- Possibilité de régler en plusieurs fois
- Chèques Vacances et Chèques Vacances Connect acceptés
- Un service support dédié à la réussite des vacances : [resaweb@isula-vacances.fr](mailto:resaweb@isula-vacances.fr)

## Les + pour vos **bénéficiaires/salariés** :

- Un site de réservation en ligne dédié aux **locations de vacances** : [cse.isula-vacances.fr](https://cse.isula-vacances.fr)
- **Un paiement simple et facile** : paiement direct par les bénéficiaires ou salariés, en carte bancaire ou chèques vacances (papiers ou connect) ou en plusieurs fois sans frais
- Des expériences de vacances réussies avec un large choix de formule :
  1. En résidence de tourisme
  2. En camping
  3. En Village Club
  4. En emplacement nu dans un camping

## Les + pour votre **CSE** ou **COS** :

- Un partenariat sans engagement
- Une relation de proximité et de qualité
- Une gestion et un suivi de vos réservations
- Possibilité de connecter en temps réel aux logiciels ACLCE & CyberCE
- **3 modes de réservation** au choix

# Modes de réservation

## 1 • LE MODE DIRECT : les bénéficiaires ou salariés réservent en direct

1  Le salarié réserve directement, par Internet sur [cse.isula-vacances.fr](http://cse.isula-vacances.fr) avec identifiant et mot de passe.

2  Le salarié confirme la réservation avec paiement d'un acompte de 35% ou de la totalité du séjour (si le départ est à moins d'1 mois).

3  À réception du solde, le salarié reçoit son carnet de voyage.

ou

## 2 • LE MODE CENTRALISÉ : le CSE ou COS réserve pour les bénéficiaires ou les salariés

1  Le CSE ou COS réserve directement, par internet sur [cse.isula-vacances.fr](http://cse.isula-vacances.fr) avec identifiant et mot de passe

2  Le CSE ou COS confirme immédiatement toutes les réservations prises par Internet

3  Un bon de séjour et la facture du séjour sont adressés au CSE ou COS selon la fréquence souhaitée.

ou

## 3 • LE MODE DIRECT connecté en temps réel à ACLCE et CyberCE :

- 1 Les bénéficiaires ou salariés se connectent sur leur site CSE ou COS avec leur identifiant CyberCE.
- 2 Ils réservent en direct sur le site CSE ou COS dans la rubrique partenaire ISULA Vacances

### OPTION 1 :

Possibilité de paramétrer le montant d'une subvention selon les règles d'attribution du CSE ou COS  
→ Le bénéficiaire ne paiera que le montant de l'acompte et du solde déduction faite automatiquement de la subvention accordée

### OPTION 2 :

Possibilité de réserver en direct sans intégrer la subvention

- Le bénéficiaire bénéficiera des avantages du site de réservation en ligne ISULA vacances :
- Meilleur tarif web garanti !
  - De 5% à 15% de remise
  - Pas de frais de dossier
  - Paiement en plusieurs fois
  - Paiement en chèques vacances papiers / Connect

## LES CLÉS D'UN PARTENARIAT RÉUSSI

- La mise en place d'une subvention : plus elle est conséquente, plus vos bénéficiaires utiliseront les partenariats pour recherche leurs locations de vacances
- Une communication claire et de qualité : nous mettons différents supports à votre disposition

N'hésitez pas à nous contacter !

INFORMATIONS  
& RÉSERVATIONS

[cse.isula-vacances.fr](http://cse.isula-vacances.fr)

identifiant :

Mot de passe :